

Image not found or type unknown



Liquidation de biens divorce

Par **saumon**, le **09/09/2014** à **17:12**

Bonjour ,je vous contactes concernant une liquidation de biens ,un bien qu'avait hérité mon ex-époux en 1933 ,nous avons payer avec le plan d'épargne logement la soulte à sa soeur ainsi que le pret pour rénover la maison le tout 316500 francs ,à ce jour le notaire de mon ex-époux me dit que je devrais percevoir une récompense de 58 500 euros sur la valeur de la maison actuelle ,je ne comprend pas pourquoi mon ex-époux perçoit 150 000 euros et moi un tiers alors que cette maison ,nous l'avons payer pendant 15 ans sous le régime de la communauté ,je vous remercie